ID: 044-200067635-20231004-10_2023_08-AU

Publié le 04/10/2023

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 2 octobre 2023

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

10.2023-08

OBJET: Achat de bâches de protection pour les bassins extérieurs d'Aqua'val Sèvre à la Communauté de Communes Sèvre Loire

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la pertinence d'isoler thermiquement les bassins extérieurs de la piscine Aqua'val Sèvre à Clisson pendant leur durée d'exploitation estivale,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: d'autoriser l'achat par Clisson Sèvre et Maine Agglo à la Communauté de Communes Sèvre Loire de bâches de protection pour les bassins extérieurs de la piscine Aqua'val Sèvre à Clisson pour un montant de 5 000,00 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »